

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220321-2022DEC0082-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Approbation de l'adhésion de l'ACM de Saint-Bonnet-le-Château aux Francas au titre de l'année 2022**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000434 donnant délégation de fonction et de signature à M. François FORCHEZ,
- Considérant que les Francas, fédération d'éducation populaire, apportent une plus-value au fonctionnement de l'ACM Loire Forez, site de Saint-Bonnet-le-Château en permettant un travail en réseau, un apport d'information et une expertise,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé d'approuver l'adhésion aux Francas au titre de l'année 2022 pour un montant de 261,50 € TTC.

L'adhésion aux Francas porte sur une année calendaire.

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 21/03/2022

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Le Président,  
Par délégation,  
Le Vice-président délégué à l'action et à la cohésion sociale

François FORCHEZ